

DEPARTEMENT

de
SEINE-MARITIMEARRONDISSEMENT
DE DIEPPE

CCAS d'EU

CCAS DE LA VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 14 Décembre 2023

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
13	8	11

Date de convocation
11 décembre 2023

Objet de la délibération

AUTORISATIONS DE
DEPENSES ANTICIPEES
AVANT VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 20101

Délibération portant approbation
sur les autorisations de dépenses du
SAAD du CCAS avant vote du BP
2024

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à Eu, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville d'EU s'est réuni à la salle Bignon, sous la Présidence de Monsieur Michel BARBIER, Président, en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Président, dans le délai voulu par la loi.

MME TURPIN Peggy, Directrice CCAS, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : M. BARBIER Michel, MME BRIFFARD Claudine, MME FIRION Isabelle, MME MALLET Elisabeth, MME PARIS Christine, MME PLANCHON Agnès, MME THOUVENEL Rolande, M. VASSELIN Julien.

Absents : MME BELLEVILLE Séverine, MME COINTREL Françoise, M. DANJEAN Laurent, MME DUNEUFGERMAIN Thérèse, MME VANDENBERGHE Isabelle.

En exercice : 13

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Absents : 5

Nombre de voix :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L-1612-1 ;

Vu les dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 20100 pour l'année 2023 dans sa délibération DEL 23/13 du 13 Avril 2023 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

Article 1 : d'autoriser le mandatement des annuités de la dette dont les échéances interviennent avant le vote du budget primitif 2024

Article 2 : d'autoriser, au titre de l'exercice 2024 et avant le vote du budget primitif 2024, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétaires votés en 2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 076-267601086-20231214-DEL2325-DE

(déduction faite des crédits budgétaires ne portant pas sur le capital de la dette).

Dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 : 22 135 €

Soit le quart de cette somme : 5 533 €

Article 3 : d'engager l'inscription des crédits de l'annexe de la délibération au budget primitif 2024 du SAAD du CCAS.

Fait et délibéré à EU
En séance du 14 décembre 2023

Pour Extrait Conforme,

Le Président du CCAS de la Ville d'EU,

Michel BARBIER

